



Canton de Vaud
Département des infrastructures (DINF)

Unité de développement durable

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

UNITE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITE SYNTHETIQUE

2004 - 2008

TABLE DES MATIERES

1	Contexte	3
1.1	Elaboration de l'Agenda 21 : démarche participative, éléments constitutifs	3
1.2	Agenda 21 et programme de législature 2007-2012	3
2	Mission et fonctionnement de l'UDD	5
2.1	Coordination et suivi de l'Agenda 21 cantonal	5
2.2	Appui aux services	6
2.3	Les Assises du développement durable	6
3	Activités phares	7
3.1	Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud.....	7
3.2	Boussole21 et collaboration avec les services.....	7
3.3	Communication.....	8
4	Suivi de projets	9
4.1	Ressources naturelles et environnement.....	9
4.2	Economie et finances	10
4.3	Production et consommation	11
4.4	Environnement architectural, naturel et construit	13
4.5	Communication, formation et sensibilisation	13
4.6	Outils d'aide à la décision	15
4.7	Intervention parlementaire et travail législatif	17

1 Contexte

1.1 Elaboration de l'Agenda 21 : démarche participative, éléments constitutifs

L'intégration du développement durable au sein de l'État de Vaud s'appuie sur la réponse du Conseil d'État au postulat Zwahlen faite au Grand Conseil en février 2000, ainsi que sur la Constitution du canton de Vaud (préambule, art. 6, art. 71). L'exécutif en avait également tenu compte dans son Programme de législature 2003-2007, qui prévoyait explicitement l'élaboration d'un Agenda 21 cantonal.

Dans la foulée de la diffusion des Indicateurs de développement durable en décembre 2006 (voir point 3.1), le Conseil d'Etat a chargé le Département des infrastructures et la Chancellerie d'élaborer un projet d'Agenda 21. Une large démarche consultative et participative a été mise sur pied dans le premier semestre 2007.

Lors des ateliers organisés, des groupes thématiques de travail formés de collaborateurs venant de 27 services réfléchirent aux actions et politiques publiques à intégrer en priorité dans le cadre d'un projet d'Agenda 21. La consigne fut d'initier la réflexion en valorisant ce qui existe, puis en renforçant la prise en compte concrète du développement durable dans les missions des différents services représentés. Dans un deuxième temps, des actions innovantes purent également être soumises. Afin de tenir compte des propositions venant de l'extérieur, l'UDD mena des entretiens bilatéraux avec des représentants de la société civile.

A l'issue de cette démarche, « Les éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal » ont été remis au Conseil d'État. Ils comportaient 22 propositions d'objectifs prioritaires en lien avec des indicateurs et des politiques publiques ainsi que 157 propositions d'actions concrètes.

1.2 Agenda 21 et programme de législature 2007-2012

C'est en juillet 2007 que le Conseil d'État a pris acte des « Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal » et a chargé l'UDD de lui proposer des axes prioritaires et des indicateurs à faire figurer dans son programme de législature 2007-2012. Une attention particulière a été portée à la mise en phase de ces deux documents clefs, « l'un guidant l'action politique en faveur du développement durable, l'autre ayant potentiellement un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'administration et la société vaudoise »¹.

L'Agenda 21 du Conseil d'Etat est composé de quatre axes prioritaires illustrés par des indicateurs et des cibles :

• Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manoeuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures. L'Etat de Vaud a

¹ Programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat vaudois, p. 7

franchi un grand pas dans cette direction: depuis deux ans, les comptes sont excédentaires et la dette décroît.

Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au revenu cantonal

2004: 29% 2012: 24% 2020: 23% 2050: 23%

• **Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics**

L'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la «Société à 2000 watts», en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

Emissions des CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles, pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance :

2004: 3,5 2012: 3,1 2020: 2,5 2050: 1,5

Energies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie :

2004: 6,12% 2012: 7,5% 2020: 10% 2050: 20%

Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues :

2004: 75% 2012: 70% 2020: 65% 2050: 50%

• **Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles**

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou encore de la biodiversité. Les politiques publiques et la fiscalité directe et indirecte doivent converger et produire des effets positifs sur le plan environnemental, globalement sans aggravation de la pression fiscale.

Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au revenu cantonal :

2004: 1,09% 2012: 1,5% 2020: 2% 2050: 3%

• **Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail**

Le Conseil d'Etat se soucie particulièrement des perspectives d'avenir pour les jeunes. L'accès à un bon niveau de formation professionnelle ou aux études facilite leur intégration au monde du travail et contribue au développement de la société et de l'économie.

Jeunes concernés par les mesures de transition et d'insertion

Ces chiffres recensent les jeunes sortis de la scolarité obligatoire qui ne sont pas en formation initiale (apprentissage), au gymnase, dans une école de culture générale et

de commerce ou en formation privée. Ils ne recensent pas les jeunes en formation élémentaire et pratique, en préapprentissage et les répétants:

2004: 1355 2012: 800 2020: 300 2050: 150

L'Etat dispose essentiellement de deux leviers face aux défis d'un développement durable. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable.

Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les citoyens. L'Etat ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans la volonté de tous.

Lien internet: www.vd.ch/fr/organisation/autorites/programme-de-legislature-2007-2012/agenda-21-cantonal/

2 Mission et fonctionnement de l'UDD

2.1 Coordination et suivi de l'Agenda 21 cantonal

L'Unité de développement durable (UDD) a pour mission d'assurer la coordination de l'Agenda 21. Elle agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services². Cette démarche a pour but d'optimiser le fonctionnement de l'Etat sous l'angle du développement durable. Cela se traduit par une prise en compte du développement durable dans les services de l'administration et la mise en place de projets spécifiques améliorant la durabilité socioéconomique et environnementale sur le territoire vaudois.

Le développement durable est une notion relativement nouvelle qui nécessite un travail de sensibilisation et de promotion important. Ainsi, l'UDD a un rôle significatif à jouer pour la formation et l'information, à la fois au sein de l'administration et auprès de l'extérieur dont notamment auprès des communes, des acteurs privés du secteur économique et du tissu associatif, ainsi que de la population.

L'UDD, dont les collaborateurs sont formés en économie, politique, génie rural et environnement construit, répond de manière pointue à de nombreuses problématiques spécifiques de développement durable. Dotée de 3.3, ETP, elle est à la disposition des services chargés de mettre en œuvre le développement durable. L'UDD a en outre des compétences en gestion et en évaluation qui permettent l'intégration du développement durable au niveau stratégique ou très concrètement au niveau des projets.

Rattachée au Secrétariat général du Département des infrastructures, l'UDD est l'organe qui informe le Conseil d'Etat et la délégation du Conseil d'Etat au développement durable de l'avancement de l'Agenda 21 qui est supervisé par le Conseil d'Etat. Des impulsions particulières sont données grâce à la proximité et à l'engagement personnel du Conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures.

Lien Internet: www.vd.ch/durable

² Programme de législature 2007-2012, page 8

2.2 Appui aux services

Sur le plan stratégique, le rôle de l'UDD est de promouvoir la recherche d'un équilibre entre la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité environnementale. Ainsi, l'intégration du développement durable préconisée par l'UDD s'appuie sur un travail transversal entre les services, nécessaire à une gestion publique efficace et durable, ainsi qu'à la concordance entre le court, le moyen et le long terme des stratégies et des projets publics. L'objectif est de tirer à la même corde.

Selon l'Agenda 21 du Conseil d'Etat, la mise en œuvre du développement durable est sous la responsabilité des départements et des services. L'UDD vient soit directement en appui aux Chef-fe-s de services qui représentent un relais important pour ancrer cette démarche ou auprès des responsables de projets. Ces collaborations sont développées grâce à un travail significatif d'information, de collaboration transversale et d'échanges nécessaires à la réflexion et à la prise de décision. Ces collaborations se font en fonction des besoins et des opportunités des services.

L'appui aux services consiste à mettre en œuvre des stratégies, des programmes ou des actions en prenant en compte les objectifs et principes du développement durable en lien avec leurs missions et le programme de législature. L'UDD doit faire preuve de flexibilité et d'adaptation face aux différentes thématiques à traiter et proposées par les services, ainsi qu'aux différents types de projets conduits (loi, évaluation, décret, achat, politique publique, etc.).

Selon les projets, et en fonction des besoins, des groupes de travail se réunissent en cours d'année. L'UDD présente, avant l'été, l'avancement de la démarche à la délégation du Conseil d'Etat au développement durable. Cette coordination permet d'obtenir les informations nécessaires à la valorisation du travail des services en terme de développement durable ainsi que la mise sur pied de projets spécifiques. L'élaboration d'un réseau de responsables de développement durable au sein de l'administration contribue à mettre en œuvre des mesures de développement durable qui répondent aux objectifs retenus dans l'Agenda 21.

L'UDD conduit également des projets qui lui sont propres dans les domaines de la formation, la sensibilisation, l'évaluation de projets ou programmes à l'aune du développement durable et la communication. De manière directe ou en collaboration avec d'autres services, l'UDD est, par ailleurs, régulièrement appelée à préparer les réponses du Conseil d'Etat à des interventions parlementaires.

2.3 Les Assises du développement durable

L'UDD organise les Assises du développement durable au mois de février de chaque année. Sont ainsi réunis les collaborateurs de l'administration concernés par l'Agenda 21 cantonal et les entités de la société civile intéressées. Ces Assises sont l'occasion de faire le point sur les actions de développement durable réalisées l'année précédente et de poser les objectifs de l'année en cours.

Le but de ces Assises est de présenter des actions exemplaires menées par l'Etat qui ont un fort potentiel d'être reprises par les communes ou les entreprises par exemple. Différentes présentations liées à un sujet spécifique sont également faites par des personnes internes et externes à l'Etat. C'est aussi l'occasion de stimuler différents savoir-faire en terme de développement durable et de développer un réseau.

Les Assises de 2009 sur la thématique du climat auront lieu le 6 février prochain au CHUV.

3 Activités phares

3.1 Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud

En reprenant la méthodologie de la Confédération pour le monitoring du développement durable en Suisse (indicateurs MONET : MOnitoring der Nachhaltigkeit Entwicklung), l'UDD a mis en place un système d'Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud. Elle a eu la responsabilité de sa conception, de la coordination avec l'ensemble des services concernés et de son suivi. Ce projet est une première dans un canton suisse.

Le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), en tant que partenaire technique, a participé à la définition des indicateurs et à leur production. Les services concernés par des indicateurs spécifiques ont contribué à l'ensemble de la démarche. L'UDD se charge notamment de la mise à jour de l'ensemble des données reçues et de l'implémentation des résultats.

Ce système, composé de 90 indicateurs statistiques, donne des informations objectives pour montrer dans quelle mesure le canton de Vaud se trouve ou non sur la voie du développement durable. Il met en relief les spécificités économiques, sociales et environnementales du territoire vaudois et offre une vision claire des enjeux de durabilité. Il constitue le référentiel commun du développement durable dans le canton. En tant qu'outil d'aide à la décision, il conduit à une meilleure prise de conscience des citoyens, des acteurs politiques et de l'administration cantonale.

Les Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud ont été diffusés par le biais d'un Jalons (série de publications sur le thème du développement durable), soutenu financièrement par la Confédération, en décembre 2006. L'ensemble des données complétées par de informations méthodologiques sur chaque indicateurs est disponible sur Internet. Des indicateurs clés sont par ailleurs repris dans l'annuaire statistique du SCRIS.

Internet: Indicateurs et Jalons - <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/indicateurs-de-developpement-durable/>

Internet: SCRIS - www.scris.vd.ch

3.2 Boussole21 et collaboration avec les services

L'évaluation des programmes, projets ou politiques publiques à l'aune du développement durable permet de vérifier si nous sommes sur la bonne voie ou non. Pour ce faire, l'UDD a développé la Boussole21 en se basant sur un outil existant développé par le canton de Berne. La Boussole21, disponible sur le site internet www.boussole21.ch, permet de mettre en évidence les modifications sociales, économiques et environnementales induites par un projet par rapport au statu quo. Ainsi, des comparaisons intéressantes entre variantes et scénarios de projet sont mises en perspective, tout comme des solutions d'optimisation de projet.

Ces évaluations qualitatives peuvent intervenir à différentes phases d'un projet, y compris lorsque les connaissances de ses impacts sont encore faibles. Une large place est laissée aux commentaires (justification des évaluations, identification des risques et potentiels, recommandations pour une optimisation du projet).

Boussole21 rend possible l'évaluation de toute politique ou projet. A ce titre, et sur une base volontaire, l'UDD soutient les services de l'ACV qui souhaitent utiliser cet outil. Les argumentaires des projets de lois et des projets de décrets sur le développement durable peuvent notamment se baser sur les résultats de ces évaluations. De plus, des cours spécifiques sur l'évaluation de projet avec la Boussole21 ont été intégrés au catalogue du Centre d'éducation permanente (CEP) dès 2009 (voir point No. 4) La mise à disposition de la Boussole21 sur Internet permet une utilisation élargie par des entités hors de l'administration.

Lien internet: www.boussole21.ch

3.3 Communication

- **Site Internet**

La valorisation des meilleures pratiques et des actions des services en terme de développement durable est essentielle. En effet, la promotion du DD au sein de l'administration et à l'extérieur permet une appropriation concrète du développement durable par l'ensemble des acteurs. L'exemplarité de l'Etat joue également ici un rôle moteur.

Dans cette optique, l'UDD a développé le site Internet www.vd.ch/durable. Il informe sur l'état d'avancement et de mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal, ainsi que sur les activités de développement durable réalisées par les services. Des pages spécifiques à l'intention des communes souhaitant initier un Agenda 21 sont aussi disponibles. Ce site permet également à tout collaborateur de l'Etat et aux personnes qui le souhaitent de profiter de conseils pratiques pour agir en faveur du développement durable sur le lieu de travail.

Lien internet : www.vd.ch/durable

- **Collection Jalons**

Cette collection informe des actions de l'Etat en matière de développement durable. Les numéros se déclinent selon les besoins des services et/ou des projets. Ainsi, l'UDD a publié un Jalons sur les Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud et publiera un autre Jalons sur le processus, les activités et les projets de l'Agenda 21 en février 2009.

Lien internet: <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/bibliotheque/collection-jalons/>

- **Rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

Chaque année, au mois de mai, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil son rapport annuel qui résume les activités et les comptes de l'année précédente. Le chapitre "Agenda 21 - Actions en faveur du développement durable" y figure dans la version papier. Des pages plus complètes sur le développement durable sont accessibles sur Internet.

Lien internet: <http://www.vd.ch/fr/organisation/autorites/conseil-detat/rapport-annuel/>

4 Suivi de projets

4.1 Ressources naturelles et environnement

4.1.1 Foire agricole de l'OLMA

En automne 2005, le Conseil d'Etat vaudois a accepté l'invitation du Canton de St-Gall à participer comme hôte d'honneur à l'OLMA du 9 au 19 octobre 2008. Le Conseil d'Etat a décidé d'inscrire cette participation dans une perspective de développement durable de la conception, à la réalisation de la manifestation en passant par son organisation opérationnelle.

L'OLMA (Foire suisse de l'agriculture et de l'économie laitière) est un événement national centré sur l'agriculture et l'alimentation. Cette foire jouit d'une très grande popularité : en nombre de visiteurs, c'est la manifestation la plus importante après le Salon de l'auto de Genève.

L'UDD a appuyé l'ensemble des personnes et groupes participant au projet dans leurs activités spécifiques (conception des stands, activités culturelles et sportives, communication, logistique, etc.). Pour faciliter la prise en compte du développement durable, elle a élaboré une Charte de développement durable ainsi que des recommandations à l'intention des groupes de travail. Par le biais de ces documents, l'Association vaudoise pour l'OLMA 2008 s'est engagée à œuvrer en faveur d'une responsabilité environnementale, d'une solidarité sociale et d'une gestion efficiente de son budget.

Cette collaboration a permis de faire des choix conséquents en termes d'énergie, de préservation des ressources naturelles et de cohésion sociale. Une évaluation de l'ensemble de la démarche de développement durable a été faite par l'UDD.

Lien internet: Charte de développement durable de l'OLMA,.

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/developpement-durable-dans-les-services/dec-selt/olma-2008/>

4.1.2 Certification EcoEntreprise du SG-DINF

En 2007, les services administratifs de l'îlot Riponne-Université à Lausanne ont été certifiés avec l'outil EcoEntreprise qui a été développé par l'association Ecoparc de Neuchâtel. Cette certification a été obtenue grâce à la mise en place ces dernières années d'actions qui sont en phase avec l'un ou l'autre des trois piliers du développement durable : plan de mobilité d'entreprise, mesures d'économie d'eau et d'énergie, tri des déchets, optimisation de l'utilisation du papier, bâtiment sans fumée, création d'une commission du personnel, etc.

Pilotée par l'UDD, cette action s'inscrit dans l'effort d'exemplarité de l'État dans le domaine du développement durable. L'objectif de la démarche a été, d'une part, de mettre en place un processus d'amélioration continue prenant en compte le développement durable et, d'autre part, de contribuer à la promotion de la certification EcoEntreprise auprès des entreprises et bureaux d'ingénieurs.

Les mesures d'amélioration décelées dans le cadre de cette certification sont actuellement mises en œuvre. Il en va ainsi de la mise sur pied d'une politique d'achat selon des critères de développement durable à la CADEV, et de l'étude de faisabilité d'un parking deux roues (promotion de la mobilité douce entre le domicile et le lieu de travail). La certification a été renouvelée en automne 2008.

Lien internet: EcoEntreprise <http://www.ecoentreprise.ch>

4.2 Economie et finances

4.2.1 Application de la loi sur les subventions

Selon l'article 5 al. b de la loi sur les subventions (LSubv), ces dernières doivent être octroyées selon certains principes, dont celui d'être compatibles avec les objectifs du développement durable. Afin de travailler dans le sens de la loi, l'UDD a proposé une méthode permettant d'analyser si les subventions contribuent au développement durable ou pas.

Cette méthode repose sur deux volets : la durabilité de la subvention elle-même et la durabilité de la gestion de l'entité subventionnée. (ex : mobilité, économie d'énergie, cadre de travail, égalité des chances, etc.).

Cette démarche permet d'obtenir les informations nécessaires pour évaluer le respect de l'article 5, dans un esprit d'amélioration continue. Une sensibilisation concrète des entités au développement durable par le biais de l'analyse de leur propre gestion est ainsi possible. Un guide d'information sur le développement durable à l'intention de celles-ci est envisagé.

4.2.2 Guide romand sur les marchés publics

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996 en Suisse de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics, la Conférence romande des marchés publics (CROMP), avec le soutien politique de la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement des cantons de Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL), a élaboré le Guide romand pour les marchés publics en 2006. Ce guide a d'ailleurs gagné le Concours suisse pour l'excellence dans les services publics en 2006.

L'UDD et le secrétariat général du DINF se sont spécialement engagés dans ce projet en contribuant spécifiquement à l'insertion des critères concernant le développement durable, dont les pôles social et environnemental dans les critères d'aptitude. Ainsi, le guide indique la voie à suivre pour favoriser la prise en compte de l'engagement des soumissionnaires à mettre en œuvre le développement durable.

Lien internet: www.simap.ch

4.2.3 Marchés publics du Département des Infrastructures (DINF)

Dans le souci d'appliquer concrètement les principes préconisés par le Guide romand sur les marchés publics pour prendre en compte les principes du développement durable dans les appels d'offres, le DINF, avec l'appui de l'UDD, a intégré deux critères d'adjudication supplémentaires sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Ainsi, les répondants aux appels d'offre peuvent indiquer s'ils sont certifiés avec EcoEntreprise ou une certification équivalente, dont notamment ISO 14000 pour le pôle environnemental. Une certification permet d'obtenir le maximum de points pour chaque sous-critère de développement durable. Si tel n'est pas le cas, les soumissionnaires peuvent, d'une part, lister les mesures prises pour diminuer leur impact sur l'environnement et contribuer à une utilisation rationnelle des ressources (gestion de l'énergie, de la mobilité, des déchets, etc.) et, d'autre part, évoquer les mesures contribuant à la cohésion et la solidarité sociales (aménagement du temps de travail, insertion de personnes vulnérables, insertion des jeunes, etc.). Par ce biais, les entreprises proactives dans ces domaines peuvent valoriser leurs actions, tandis que celles qui ont plutôt une attitude attentiste sont incitées à se repositionner.

L'UDD vient en appui aux services qui font les appels d'offres, tant au niveau de l'élaboration des soumissions que de l'évaluation des offres.

4.2.4 Utilisation d'outils de développement durable avec le SELT – appui au développement économique (LADE)

Suite à l'évaluation à l'aune du développement durable de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) en collaboration avec le SELT et les associations de développement économique régionales, l'UDD a été appelée à poursuivre la démarche à l'échelle des projets présentés par les régions dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Un principe de la LADE, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, prévoit que l'Etat "s'assure que les principes du développement durable sont respectés" (art. 2, lettre a). La nécessité d'évaluer la durabilité des projets soutenus dans le cadre de la LADE a donc conduit le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) à collaborer avec l'UDD pour faire évoluer la Boussole 21, en tenant compte de certaines faiblesses de l'outil constatées par ses utilisateurs. La version de l'outil auquel ce travail d'adaptation a abouti met plus fortement l'accent sur les commentaires quant aux impacts du projet évalué, les potentiels et les risques, qui constituent la base véritable d'une aide à la décision et d'une réflexion sur les possibilités d'optimisation d'un projet.

Ultérieurement, il s'agira de former les associations régionales aux évaluations avec la Boussole 21. Le développement durable est encore une notion floue pour de nombreux partenaires du SELT, et la démarche d'intégration des principes du développement durable entreprise en collaboration étroite avec les personnes concernées permet donc de remédier à cet état de fait.

4.3 Production et consommation

4.3.1 Politique d'achat de la CADEV

C'est en 2001 que le Canton de Vaud a introduit dans ses directives administratives l'engagement de la Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV) à prendre en compte des critères de développement durable dans sa politique d'achat. Plusieurs produits ont profité de cette approche, dont notamment le papier recyclé choisi pour l'ensemble de l'administration et l'application de critères environnementaux pour les produits de nettoyage et sanitaires.

L'organisation centralisée des achats pour l'administration est un atout pour garantir une meilleure prise en compte du développement durable dans les achats publics. Ainsi, aujourd'hui, dans la foulée de la certification du SG-DINF et du Service immeuble, patrimoine

et logistique (SIPAL) avec l'outil EcoEntreprise, une démarche d'intégration systématique de critères de développement durable dans la politique d'achat de la CADEV est en cours. Ce travail est réalisé en collaboration avec l'UDD, avec l'appui financier de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). L'objectif est d'améliorer la politique d'achat de manière approfondie, en systématisant l'approche sélective des produits à l'aide de critères de développement durable.

Le projet s'articule selon les étapes suivantes : 1) valorisation des fournitures qui prennent déjà en compte le développement durable ; 2) sélection d'autres produits selon les montants financiers dépensés et l'importance des volumes commandés de produits ; 3) recherche des critères idoines pour ces achats. Ce travail s'appuie sur les méthodes existantes et particulièrement l'analyse de cycle de vie et les labels internationaux reconnus. En donnant les outils nécessaires aux responsables de la CADEV, l'objectif final est de favoriser systématiquement les achats dont les impacts sociaux, économiques et environnementaux sont connus et optimaux.

4.3.2 Guide d'achats selon le DD avec Genève

L'UDD et le Service de développement durable du canton de Genève vont publier conjointement un "Guide sur les achats durables" dans le courant de l'année 2009. L'objectif est de fournir aux collectivités, entreprises et entités parapubliques des informations claires pour les aider à choisir des produits répondant à des critères de développement durable. Ce guide est en phase avec le travail sur la politique d'achat de la CADEV. En effet, l'ensemble des informations obtenues dans le cadre de ce projet sera valorisé dans le guide, dont notamment des informations sur comment il est possible de constituer des appels d'offre.

4.3.3 Faisabilité de Cours Eco-Drive pour le Service des routes

Le Service des routes comprend un nombre important de collaborateurs qui conduisent des véhicules de service dans le cadre de leurs missions, ce qui engendre des impacts non négligeables. L'UDD a réalisé une étude de faisabilité pour la formation de l'ensemble de ces collaborateurs au cours Eco-Drive. Ceci permettrait à terme de réaliser une économie de carburant à hauteur de 10% et d'augmenter la sécurité. Aujourd'hui, le Service des routes recherche les budgets pour mener à bien ce projet.

4.3.4 Politique d'achat de véhicules pour le Service des routes

Dans le cadre d'un appel d'offre public pour compléter la flotte de véhicules du Service des routes, l'UDD a contribué à définir les besoins spécifiques des collaborateurs selon leurs missions et à intégrer des exigences techniques dans l'offre. L'objectif principal était de limiter les émissions de CO₂ en choisissant des véhicules répondant de manière adéquate aux besoins avérés.

Les 37 camionnettes commandées pour l'entretien des routes cantonales sont homologuées Euro4 et équipées de filtres à particules. Elles permettent de réduire de 35% les émissions de CO₂ par rapport à la situation actuelle. Ces mesures permettent de réduire d'environ un tiers les 463 tonnes de CO₂ produites auparavant. La redéfinition des besoins a aussi permis la mise sur pied de quelques solutions intéressantes d'utilisation, en particulier celle de favoriser le travail en équipe et de créer des synergies entre les groupes d'exploitation pour l'utilisation des équipements et des machines. Le Service des routes, dans un esprit de d'amélioration continue, a mis en place un suivi permettant de réduire les distances parcourues, la consommation de carburants et les émissions de CO₂.

Lien Internet:

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/fichiers_pdf/com-080108-camionnettes_SR.pdf

4.4 Environnement architectural, naturel et construit

4.4.1 Route H144 – Rennaz- Les Evouettes sud

Dans le cadre de l'étude et de la conception de la H144, l'UDD vient en appui du Service des routes sur différents points. Elle a notamment été sollicitée lors de la définition du cahier des charges du futur Bureau d'appui au maître de l'ouvrage responsable du suivi environnemental et lors de l'analyse des différentes offres. L'UDD est également mise à contribution lors de différentes mises en soumissions de travaux en vue d'optimiser l'utilisation de matériaux et d'optimiser un projet pour limiter ses impacts environnementaux.

4.4.2 Quartiers durables

Le Canton de Vaud collabore aux "Projets-modèles pour un développement territorial durable" de l'Office du développement territorial (ARE). Il est impliqué dans les groupes de pilotage, opérationnel et technique du projet "Quartiers durables pour l'agglomération lausannoise". Le but est de développer un outil de suivi et d'évaluation basé sur un système de critères sociaux, économiques et environnementaux pour la construction de nouveaux quartiers.

Cet outil, au développement duquel contribue l'UDD, sera ensuite promu auprès des collectivités publiques responsables de la planification de quartiers ainsi qu'auprès de partenaires privés. Cette valorisation des espaces urbains dans le sens du développement durable n'est pas seulement un défi sur le plan du bâtiment, de la mobilité et de l'aménagement du territoire mais doit aussi répondre à des questions d'environnement, d'énergie et de politique sociale et culturelle.

4.5 Communication, formation et sensibilisation

4.5.1 Développement durable au travail

Par la mise en ligne sur le site Internet www.vd.ch/durable et la production et la diffusion de fiches d'information élaborées par l'UDD, les collaborateurs de l'ACV et les citoyens sont sensibilisés à une gestion durable dans leurs activités quotidiennes. Les fiches "Développement durable au travail" contiennent des conseils utiles, informations pratiques et chiffres clés, pour concilier travail, protection de l'environnement et promotion de la santé.

Ainsi, les collaborateurs comprennent mieux les impacts liés au travail grâce à la description du cycle de vie (production, transport, utilisation et élimination) des biens et des services utilisés. Pour les domaines touchant la matière, l'énergie, la mobilité, les déchets ainsi que la santé et la sécurité, une base scientifique et des écobilans sont à l'origine des recommandations formulées.

Lien internet: <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/developpement-durable-au-travail/>

4.5.2 Journée d'accueil des nouveaux collaborateurs de l'Etat de Vaud

Entre 2004 et 2008, environ mille employés ont profité d'une introduction au développement durable dans le cadre de la journée d'accueil des nouveaux collaborateurs. Organisée entre trois et quatre fois par année selon les besoins, elle permet un premier contact avec l'UDD et la diffusion d'informations essentielles sur les objectifs de l'Agenda 21 et sa mise en œuvre. Cette journée est également une opportunité de mettre en valeur le programme « Développement durable au travail ». L'évaluation de sa propre Empreinte écologique est également possible. L'UDD s'efforce de fournir des informations ciblées selon les futures fonctions des collaborateurs.

4.5.3 Elaboration de cours pour le Centre d'éducation permanente de la fonction publique (2009)

- **Cours sur le développement durable**

L'UDD a mis en place, en collaboration avec la Ville de Lausanne, une formation d'une durée d'un jour au CEP sur le thème du développement durable. L'objectif est d'aborder de manière concrète l'application du développement durable dans différents secteurs professionnels. La formation s'appuie sur des exemples de projets réalisés au niveau cantonal ou communal dont les thèmes touchent aux dimensions sociales, économiques et environnementales (mobilité, agriculture de proximité, etc.). Au moyen d'un questionnaire envoyé préalablement, le cours s'adapte au contexte des participants et aux questions qu'ils se posent.

- **Cours sur la Boussole 21**

Un cours de deux demi-journées porte sur l'évaluation de projets à l'aune du développement durable avec la Boussole 21. L'objectif est de faire évaluer des projets par les participants et de les aider à identifier leurs impacts positifs et négatifs dans l'optique d'une optimisation. Il s'agit aussi de pouvoir comparer des variantes, d'établir des pistes d'amélioration et de communiquer efficacement sur les résultats. Ce cours s'adresse aux responsables de projets et à toute personne intéressée.

- **Cours sur l'élaboration d'un Agenda 21 communal**

Dans le cadre du programme " L'Etat pour les communes", l'UDD a mis sur pied une formation d'une demi-journée à l'intention des élu-e-s et des responsables communaux, avec pour objectifs de présenter les buts et principes du développement durable, d'identifier le rôle des communes dans sa mise en œuvre et de planifier les étapes vers des Agendas 21 locaux.

L'alternance entre la réflexion, le partage des expériences vécues et des concepts théoriques favorise l'intégration de thèmes, tels que les enjeux communaux de développement durable, la collaboration avec les acteurs publics et privés et les outils et soutiens existants à l'intention des communes.

Lien internet: <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/>

4.5.4 Appui aux communes

Tout canton engagé dans un Agenda 21 a un rôle moteur auprès des communes. Dans le canton de Vaud, même si de nombreuses communes appliquent déjà certains principes de développement durable dans le cadre de leurs missions, 14 d'entre elles ont initié officiellement une démarche Agenda 21. Consciente de l'importance d'une mise en œuvre du développement durable à toutes les échelles institutionnelles, l'UDD est active auprès des communes vaudoises. Elle les oriente et fournit des explications sur les possibilités d'application du développement durable à leur échelle, comme cela s'est fait à Morges, Yvonand, Féchy ou Aigle. Des pages spécifiques pour les communes ont également été développées par l'UDD sur le site Internet www.vd.ch/durable.

Lien internet: www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/communes

4.5.1 Confédération - Forum du développement durable

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) organise deux forums annuels sur le développement durable. Ceci permet à la Confédération de coopérer étroitement avec les cantons et les communes et d'encourager les processus de développement durable au niveau local, régional et cantonal. L'ARE soutient des actions innovatrices de mise en œuvre dans les cantons et les communes (Programme d'encouragement pour le développement durable) et encourage l'utilisation d'instruments de mesure et d'évaluation du développement durable (Cercle Indicateurs, méthodologie de l'évaluation du développement durable).

L'UDD a obtenu des soutiens financiers pour les Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud (15'000.-), la Boussole 21 (15'000.-) et pour le projet d'intégration de critères de développement durable à la CADEV (10'000.-) (cf 4.3.3).

4.5.2 Interventions externes

L'UDD est régulièrement invitée à présenter la démarche de l'Agenda 21 cantonal et à participer à des débats. Ces occasions sont très propices à promouvoir l'exemplarité de l'Etat, l'échange de connaissances et la diffusion d'actions couronnées de succès. Cela permet également de développer de nouveaux réseaux et de faire émerger des projets communs entre collectivités ou entités réunies par des intérêts communs.

4.6 Outils d'aide à la décision

4.6.1 Indicateurs-clés de développement durable dans l'annuaire statistique

Suite à la diffusion des Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud, l'UDD a sélectionné des Indicateurs clés qui figurent dans l'annuaire statistique du SCRIS. Ils illustrent de manière condensée certaines tendances du développement durable dans le canton de Vaud. Ces indicateurs sont organisés selon quatre thèmes : 1. Satisfaction des besoins : quel est notre niveau de vie aujourd'hui ?; 2. Solidarité : comment les ressources sont-elles réparties ?; 3. Préservation du capital : que laissons-nous à nos enfants ?; 4. Découplage : notre utilisation des ressources est-elle efficiente et durable ?

Lien internet : <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/indicateurs-de-developpement-durable/>

4.6.2 Cercle indicateurs

En Suisse, différents systèmes d'indicateurs de développement durable ont été développés à l'échelle des cantons, des villes et des communes. De ce constat est né le projet "Cercle indicateurs". Sous l'égide de l'Office fédéral du développement territorial, plusieurs cantons, et villes ont développé, sur la base de travaux existants, deux systèmes d'indicateurs centraux - l'un commun aux cantons, l'autre aux villes. En 2008, 16 cantons ont collaboré au projet.

L'UDD est engagée dans ce projet en collaboration avec le Service du développement territorial. Il permet au canton de Vaud de profiter de cette plate-forme d'échange sous la forme d'un monitoring du développement durable, de l'établissement de comparaisons entre les cantons (benchmarking) et d'une forme de veille méthodologique pour les indicateurs de développement durable.

Lien internet: <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/developpement-durable/autres-projets/cercle-indicateurs/>

4.6.3 Outils d'aide à la décision pour la priorisation des projets routiers

En 2006 et 2007, l'UDD a collaboré avec le Service des routes à la mise au point d'un outil de priorisation des projets routiers tenant compte des principes du développement durable. L'objectif était de consolider la méthode de planification quadriennale des projets sur les routes cantonales adoptée en mai 2002 par le Grand Conseil vaudois, intégrant déjà les principes du développement durable. Cette consolidation s'est faite sur la base de NISTRA, méthode d'évaluation des grands projets d'infrastructures routières (Office fédéral des routes, 2003), appliquée aux projets de la Confédération, ainsi que sur une méthode comparable développée par le canton de Berne.

La méthode élaborée en 2002 et consolidée en 2007 consiste à :

- classer les projets routiers en quatre catégories homogènes (projets contraints, liés, spécifiques et généraux): ne comparant que des projets similaires, l'évaluation gagne en objectivité
- appliquer à chaque catégorie une démarche d'évaluation spécialisée, au plus près de des réalités en cause: sources d'informations objectives accessibles, données pertinentes à prendre en compte dans l'évaluation, procédure systématique et explicite pour déterminer les projets prioritaires.

La méthode a été appliquée au plan quadriennal 2007-2010, ainsi qu'aux projets d'une certaine importance financés par le budget ordinaire du Service des routes pour la période 2007-2008.

4.6.4 Evaluation de la durabilité de la politique forestière

En collaboration directe avec le Service de la forêt, faune et nature (SFFN), l'UDD a réalisé une évaluation pour analyser dans quelle mesure la politique forestière répondait aux critères du développement durable. L'objectif étant, le cas échéant, d'avoir les informations pour optimiser les activités liées dans le sens d'une gestion durable des forêts vaudoises. Le rapport présente les résultats d'une évaluation de la durabilité réalisée avec l'outil de la Confédération "Evaluation de la durabilité - EDD".

En fournissant les savoirs utiles à un processus d'amélioration continue, la démarche est prospective et sert d'aide à la décision pour les responsables du projet. L'évaluation, réalisée en parallèle à l'élaboration du rapport POLFOR, contribue à la prise en compte du développement durable en amont du processus (avant la mise en consultation et avant la prise de position du Conseil d'Etat), ainsi qu'à une gestion efficace du projet.

4.6.5 Evaluation du programme cantonal de la Nouvelle politique régionale

Sur demande du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les cantons ont dû effectuer une évaluation de la durabilité du programme cantonal 2008-2011 de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR). Elle s'est fondée sur l'outil "Evaluation de la durabilité - EDD".

En ce qui concerne le canton de Vaud, cette évaluation a pu être remise à la Confédération en juillet 2007, suite à une collaboration entre le SELT et l'UDD. Le programme vise, entre autres, la robustesse et la pérennisation de la gouvernance et, en particulier, le développement d'outils d'évaluation et de suivi de développement durable. Dans cette perspective, l'élaboration, la sélection, le suivi et l'évaluation des projets soutenus profiteront effectivement de l'application de critères de développement durable.

Suite à cette démarche, la collaboration avec le SELT a été poursuivie pour trouver des outils d'évaluation des projets présentés par les associations régionales de développement économique.

4.6.6 Confédération – Groupe d'échange "Evaluation du développement durable au niveau local"

Pour aider les cantons et les communes dans leurs démarches d'intégration du développement durable, l'Office fédéral du développement territorial a publié un guide pratique " Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes ".

Cet ouvrage est le fruit d'un groupe de travail composé d'une trentaine de représentants de cantons et de communes, dont le canton de Vaud, ainsi que de spécialistes de ce domaine. Il présente notamment les bénéfices que l'on peut tirer d'une telle démarche, propose une marche à suivre pour mettre en place une procédure d'évaluation, et donne des pistes pour choisir un outil approprié à ses propres besoins.

4.7 Intervention parlementaire et travail législatif

L'UDD est régulièrement appelée à collaborer avec d'autres services lors de la préparation de réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil liées à des motions et des postulats. La thématique du développement durable est souvent au cœur de ces interventions parlementaires. Pour l'UDD, parfois elle-même responsable de l'élaboration de ces réponses, ces collaborations sont l'opportunité de valoriser les actions de l'Etat et de renforcer la prise en compte du développement durable dans le cadre des missions des services. Cela permet également de renforcer le travail transversal entre les services et de dynamiser la mise en œuvre de l'Agenda 21.

4.7.1 Rapports parlementaires

Postulat Y. Rytz concernant la mise en place d'une politique efficiente pour la coopération au développement, l'aide humanitaire et le commerce équitable.

Postulat Zwahlen "pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable."

Postulat Rey "pour que le Canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts"

Postulat Perrin pour "une modification de certaines règles en matière d'adjudication de marchés publics, notamment par l'introduction d'une clause sociale et la prise en compte fiscale de l'effort de formation fait par les entreprises."

Postulat Haenni demandant au Conseil d'Etat de s'inspirer de l'exemple de la Confédération et de délocaliser progressivement une partie de son administration

Postulat Baehler-Bech – Déplétion du pétrole: quelles incidences pour le canton?

Postulat Gfeller demandant au Conseil d'Etat d'encourager l'écologie industrielle

4.7.2 Consultations

De manière générale, l'intégration du développement durable dans les lois cantonales est en cohérence avec le Programme de législature 2007-2012, qui a pour but de prendre en compte le développement durable dans les prestations gérées par l'administration et offertes à la population.

L'UDD est régulièrement sollicitée dans le cadre de consultations sur des lois en cours d'élaboration au niveau cantonal:

- Loi sur les parcs régionaux
- Loi sur l'appui au développement économique
- Loi sur le sport
- Loi sur l'agriculture

Lausanne, le 5 février 2009